MÉMOIRE

Pour Dourdan, et soixante Paroisses qui l'environnnent.

La ville de Dourdan, et soixante Paroisses qui l'avoisinent, viennent offrir à l'Assemblée Nationale l'hommage de leur soumission et le tableau des malheurs qui les menacent.

Dourdan étoit une Ville avant que Hugues-Capet fût assis sur le Trône de France. Il étoit le patrimoine de ce Prince; il fut quelquefois honoré du séjour de ses Souverains, et le Château qu'habita Louis XIII y subsiste encore.

Sa Jurisdiction, trop étendue sans doute, puisqu'elle alloit jusqu'à Orléans, a été successivement resserrée par des créations de Justices Royales, par des usurpations de Justices particulières, par des érections de

Pairies, et presque toujours au détriment des Justiciables.

Un Bailliage y subsistoit encore, une Election, une Maîtrise des Eaux et Forêts, un Grenier à Sel, la recette des impositions, un Marché considérable, une rivière et des moulins toujours occupés pour la subsistance de Paris et de Versailles; toutes ces circonstances attachoient à Dourdan les Communautés qui l'entourent, par une infinité de rapports.

Une Manufacture jadis florissante, dont il reste encore d'importans débris, et qui alloit se ranimer sous l'empire de la liberté, promettoit à cette Ville et à toute la Contrée le retour de ses anciennes prospérités.

Attachée depuis long-temps à l'Orléanois par des rapports de Généralité, à Chartres par ceux de Présidialité et de Métropole, et récemment par ceux de Département, elle étoit liée à son Election par toutes les relations de convenance et d'habitude.

C'étoit d'après ces relations que ses routes avoient été dirigées d'Orléans à Paris par

Dourdan, d'Orléans à Versailles, de Dourdan à Chartres.

C'étoit à Chartres que l'ancien ordre des choses sembloit devoir l'attacher, et dans le Département de Chartres, Dourdan devoit avoir par nécessité autant que par convenance, et un District et un Tribunal de Justice.

Il en a été arraché pour être jeté dans le Département que des convenances, non pas de situation, non pas de Commerce, mais de malheur et de calamité, ont destiné à Versailles.

Dans ce déplacement, Dourdan conservoit du moins l'espérance d'avoir son District et sa Justice. Étampes, placé à la distance de quatre lieues, se reportoit encore à près de cinq lieues par de-là, et trouvoit son District, sans entamer celui que Dourdan avoit droit de prétendre.

Malheureusement Rambouillet, un simple Bourg, à plus de quatre lieues de Dourdan, séparé de Dourdan par des bois, par des vallées, par des déserts, heureux déja de la présence du Roi, enrichi tout-à-coup

par les dépenses qu'on y a faites pour le rendre digne du Souverain, aspire à devenir District et à s'emparer de tous les établissemens auxquels un District a droit de prétendre.

Le vœu de Sa Majesté se réunit au vœu des Habitans de Rambouillet, et cette circonstance ôteroit à Dourdan et l'espérance et le courage de se défendre, si sa situation le condamnoit à n'avoir point de District lorsque Rambouillet en auroit un. Il n'est point de François qui ne sacrifie ses plus chers intérêts au bonheur de son Roi, et les Députés du Bailliage de Dourdan se trouveroient malheureux de ne pouvoir pas séparer leurs intérêts particuliers de cenx de leurs Commettans pour en faire l'hommage à un Souverain que la Nation reconnoît pour son libérateur et son père.

Soumis à un devoir rigoureux, ils exposeront la vérité des faits et des choses, et tâcheront de concilier leur soumission et les obligations que leur impose la confiance de leurs Commettans.

Dourdan est à quatre lieues de Ram-

bouillet. Point de route de communication. Il faudra donc percer une route nouvelle et cette route est inutile au Commerce, parce que Rambouillet, comme Dourdan, tient à la Beauce ; parce que Dourdan, ni les Paroisses qui l'entourent, n'ont avec Rambouillet aucun rapport naturel ; parce que tout les porte vers Paris ou vers Orléans et ne les porte que là. Il faudra donc que le Plaideur et le Contribuable n'aillent à Rambouillet que pour payer ou pour plaider. Ils y arriveront à midi, ils ne pourront pas en revenir le soir, à travers des bois et des campagnes désertes ; ils y trouveront des Auberges dévorantes, et dépenseront en une nuit la subsistance d'une semaine.

Si on attache Dourdan à Étampes, autre inconvénient. Étampes et Dourdan n'ont, comme Dourdan et Rambouillet, aucune relation naturelle et de commerce. Ce sont les mêmes productions, c'est dans l'une et dans l'autre un Marché considérable et des moulins ; dans l'une et dans l'autre une tendance directe des chemins et des choses vers Paris et vers Orléans.

Dans l'une ou l'autre supposition, Dourdan est également détruit. Sans doute l'anéantissement d'une Ville, la dépopulation de son territoire ne seront rien pour ces Politiques Géomètres, qui ne voyent dans un Royaume que des lignes et des surfaces, qui avec un quart de cercle inexorable, distribuent la misère et les prospérités.

Mais le Citoyen déplorera les malheurs d'une génération, et doutera peut-être, avec quelque raison, du résultat de ces compensations que nous nous promettons dans l'avenir. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Dourdan dépouillé de tout ce qu'il avoit, de tout ce qu'il espéroit, ne sera plus qu'un misérable village, que les Propriétaires fuiront une contrée où il ne restera que la pauvreté et l'impuissance de la secourir; que soixante Paroisses, détachées de toutes leurs habitudes et de tous leurs rapports, perdant leurs Consommateurs, languiront et finiront par se dépeupler.

Un seul moyen peut tout sauver. Sa Majesté veut un District à Rambouillet, il faut que Rambouillet ait son District; mais il

faut que Dourdan ait le sien. Or il peut l'avoir sans blesser aucun intérêt.

Rambouillet sera pour ainsi dire un District d'exception. Il sera tel qu'il convient au vœu du Roi ; il renfermera tout ce qui tient à la Terre de Rambouillet, et il ne renfermera que cela.

Étampes, sans entamer Dourdan, en ne prenant que ce qui est du côté d'Orléans et du côté de Melun, aura un District de près de 36 lieues de surface dans un Département qui n'en a que 240.

Le District de Dourdan, plus foible, conservera les Paroisses qui lui étoient attachées par leurs habitudes et par leurs intérêts, et une population de plus de trente mille Citoyens qui payent plus de 400,000 livres de contributions directes, une manufacture précieuse, et qui doit le devenir davantage, ne seront pas sacrifiées.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.